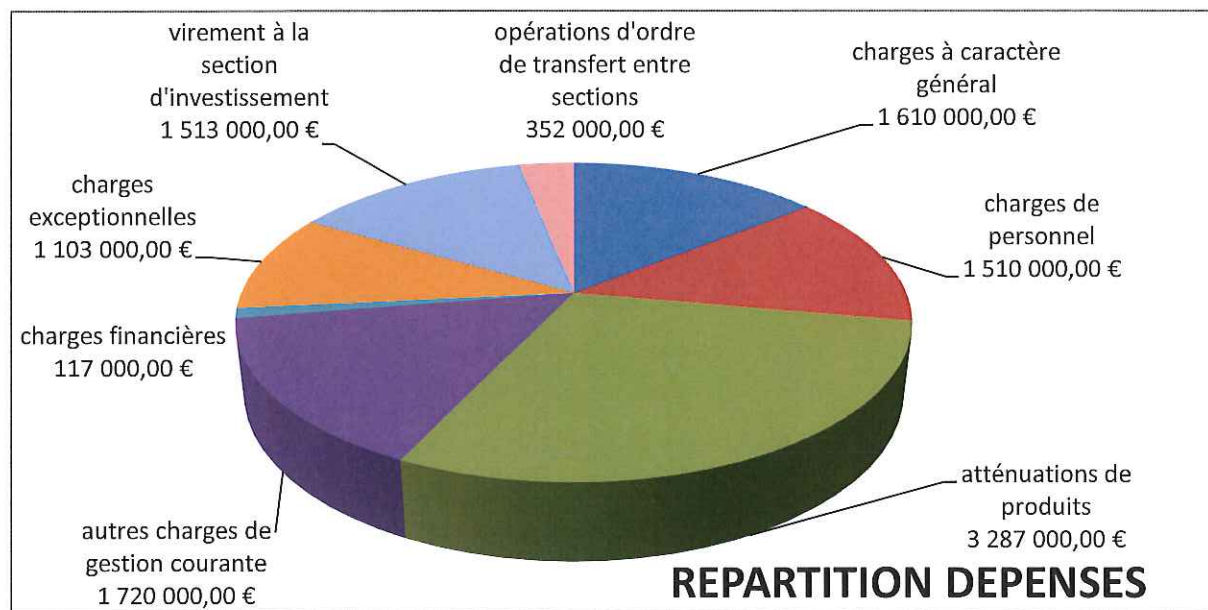


SYNTHESE EXPLICATIVE BUDGET GENERAL 2019

SECTION FONCTIONNEMENT :

LES DEPENSES :

les prévisions budgétaires pour 2019 s'élèvent en section de fonctionnement à 11.212.000 € et sont en augmentation par rapport aux réalisations de 2018 (mise en place d'un transport à la demande et participation au PIG d'arrondissement).



Au chapitre 011 « charges de gestion courante »

Les principales augmentations concernent :

- le 6226 « honoraires » qui reprend entre autres dépenses, l'accompagnement 2018 et 2019 de la CCS par le bureau d'ingénierie Public Impact Management (ROB 2018 –compétences-études déchets etc...)
- le compte 6228 « divers » qui reprend une grande partie des dépenses liées au (CTL) et (CLEA,) ainsi qu'au dossier Interreg Objectif Blue Stone qui monte en puissance, l'accompagnement BGE des entreprises, ainsi que la mutualisation du RGPD
- Le compte 62875 « versement aux communes du GFP » comprend le versement à la ville de Fourmies pour le déficit de la piscine passé au 62878 en 2018.
- Le compte 6238 « publications diverses » reprenant des dépenses pour OBS et les vœux de la CCSA.
- Le compte 6247 « transport collectifs » justifié par la mise en place du transport à la demande sur le territoire de la CCSA.

Le chapitre 012 « charges de personnel » est en légère baisse du fait de la diminution des effectifs dans les brigades d'insertion.

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » le compte 65548 est stable et englobe la cotisation SCOT et la destination Avesnois.

Le montant des subventions octroyées aux organismes privés est stable par rapport à la réalisation de 2018.

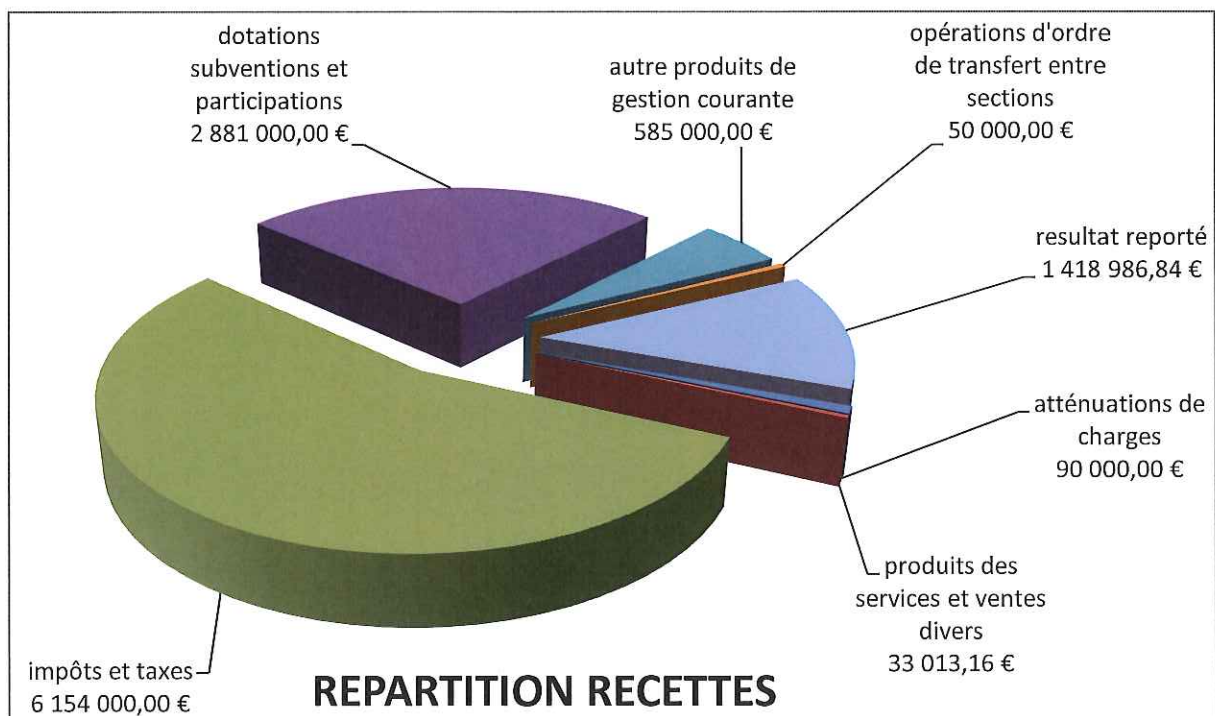
Enfin au compte 6558 ont été inscrits en anticipant une forte augmentation, le cout de la participation de la CCSA aux deux syndicats qui gèrent la compétence GEMAPI depuis 01 janvier 2018.

Le remboursement des intérêts des emprunts est en légère baisse du fait de plusieurs prêts déjà anciens et de l'extinction de l'un deux au 01 mai.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est en diminution de 528.118 € résultant d'un versement au budget annexe fortement baissé de 130.000 €.(effet augmentaiton des taux de TEOM) et de la disparition d'une dépenses exceptionnelle relative à la zone commerciale.

Le 023 « virement à la section d'investissement » est de 1513.000 € expliqué par des résultats excédentaires en 2018 permettant de dégager de l'autofinancement.

LES RECETTES :



002, la section recettes voit son **résultat de fonctionnement** très supérieur à de l'exercice 2018 grâce à une section d'investissement elle aussi excédentaire, même en tenant compte des RAR.

Chapitre 013 « atténuation de charges » la suppression progressive des emplois aidés, diminue d'autant les remboursements sur les rémunérations.

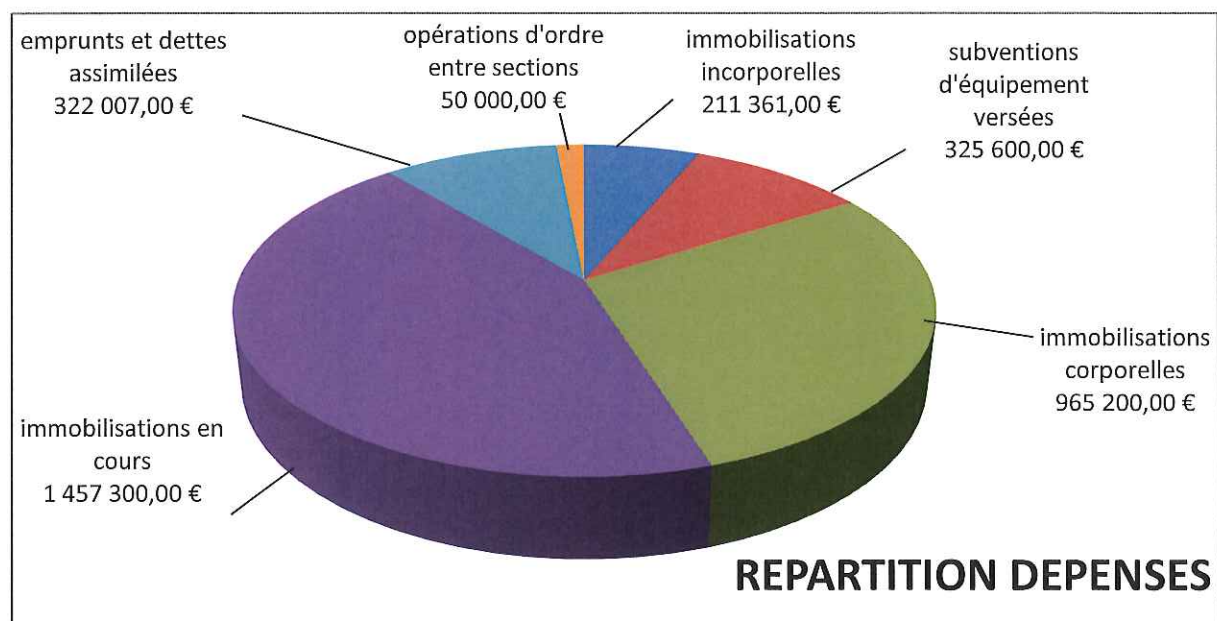
Au chapitre 73 « impôts et taxes », suite à l'augmentation de la fiscalité ménages de 2018 (pour face à la diminution des recettes et à l'incapacité d'autofinancement de la collectivité), les taux de fiscalité restent identiques pour 2019.

Au chapitre 74 « dotations-subventions et participations ». Les prévisions sont en baisse notamment celles des aides financières pour les chantiers d'insertion du fait de la baisse des effectifs et du taux de sortis positives très faible. Les dotations sont en moyenne stables.

SECTION INVESTISSEMENT :

LES DEPENSES :

La section d'investissement s'équilibre à 3.332.100 €



Les principaux investissements au **compte 2315** pour 2019 porteront sur l'aménagement de VRD à Fourmies, la future zone d'activité économique et sur la parcelle située face au PIDE.

Le compte 2313 comprend certains restes à réaliser et les dépenses liées à l'aménagement d'un hôtel d'entreprises sur l'ex site Pierre et Bertrand

Le compte 2135 reprend les dépenses de toitures pour les gîtes de Wallers en Fagne, le cout de l'éventuelle démolition du site Planex et d'autres dépenses diverses.

LES RECETTES :

Le compte 001, est stable par rapport à 2018

Le virement de la section de fonctionnement est là aussi en augmentation 1.513.000 €

Indépendamment des bons résultats 2018 et de la CAF positive, les travaux d'investissement envisagés devront faire l'objet d'un emprunt dont le montant sera finalisé en fin d'année en tenant compte des subventions obtenues courant 2019.

